



Étude de cas sur le droit de vote des jeunes

× Renseignements contextuels

Pendant la majeure partie de l'histoire du Canada, l'« âge de la majorité », soit l'âge auquel une personne était considérée comme suffisamment mature pour participer au processus démocratique et voter aux élections, était de 21 ans. Paradoxalement, les jeunes de moins de 21 ans pouvaient être appelés à servir dans l'armée, travailler et payer des impôts, et même se marier et avoir des enfants.

En 1867, il fallait être âgé d'au moins 21 ans pour voter. Mise à part quelques exceptions lors des deux guerres mondiales, il en est demeuré ainsi jusqu'en 1970, année où l'âge du droit de vote a été abaissé à 18 ans. Au cours de cette période de plus de 100 ans, la question d'abaisser l'âge du droit de vote a été un sujet de débat au Parlement et dans les foyers partout au Canada. Un changement majeur s'est produit lorsque des jeunes de moins de 21 ans ont été recrutés pour se battre au nom du Canada lors des deux guerres mondiales. En reconnaissance de leur service, tous les militaires, quel que soit leur âge, se sont vu accorder le droit de vote jusqu'à la fin de ces conflits. Lorsque la guerre a pris fin, les privilèges accordés aux militaires ont été abolis, de sorte qu'il fallait encore être âgé d'au moins 21 ans pour voter.

Dans les années 1940, les choses ont commencé à changer. En 1944, la Saskatchewan a fixé l'âge du droit de vote à 18 ans. D'autres provinces lui ont emboîté le pas, faisant passer l'âge du droit de vote à 18 ou à 19 ans. Toutefois, l'âge requis pour voter aux élections fédérales est demeuré 21 ans jusqu'à la toute fin des années 1960, époque où le Canada et une grande partie du monde ont connu une sorte de révolution des jeunes. Les jeunes Canadiens ont commencé à s'intéresser davantage à la situation sociopolitique et à se radicaliser. Désireux de s'impliquer, ils réclamaient des moyens de participer aux décisions ayant une incidence sur leur présent et leur avenir démocratiques. Les parlementaires ont entendu leurs arguments et ont débattu la question d'abaisser l'âge du droit de vote. Une série de mesures législatives ont été déposées en 1969, et l'âge du droit de vote est finalement passé à 18 ans en 1970.

Pourquoi n'a-t-on pas abaissé plus tôt l'âge du droit de vote, qui était de 21 ans?

- **Maturité**

Bon nombre de personnes pensaient que les jeunes n'étaient pas prêts à participer au processus démocratique; elles croyaient qu'ils n'avaient pas les connaissances et le vécu nécessaires pour faire de bons choix.

- **Responsabilité**

Le vote était considéré comme une grande responsabilité et un privilège réservés aux citoyens d'un certain âge.

Qu'est-ce qui a changé?

- Le service militaire de jeunes de moins de 21 ans lors des deux guerres mondiales a démontré leur maturité, leur courage et leur loyauté.
- Les jeunes étaient de plus en plus nombreux. Leur nombre a considérablement augmenté après la Deuxième Guerre mondiale, et un nombre croissant de jeunes Canadiens sont entrés sur le marché du travail.
- Dans les années 1960, les jeunes Canadiens se sont organisés et ont cherché à participer au processus démocratique pour avoir leur mot à dire sur la façon dont ils étaient gouvernés.
- Ce changement n'est pas survenu seulement au Canada, mais partout dans le monde : d'autres pays ont aussi reconnu que les jeunes étaient prêts à participer et ont, par conséquent, abaissé l'âge du droit de vote.